



Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

OBJET : SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

25) SIRESCO

**B/ Comité syndical - Désignation des représentants du
Conseil municipal**

IVRY
s/SEINE

**Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88**

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20231027-DEL20231019_25B-DE
Date de télétransmission : 27/10/2023
Date de réception préfecture : 27/10/2023

ETAT DE PRESENCE POINT 25

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	30
Absents représentés.....	13
Absents excusés.....	5
Absents non excusés.....	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DIX NEUF OCTOBRE à MERCI DE SAISIE L HEURE DE LA SEANCE DANS LA FICHE SEANCE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 13 octobre 2023 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 25

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, M. BUCH, Mme CHOUAF, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, Mme LERUCH, M. MARCHAND, Mme MISSLIN, Mme OUDART, M. OURABAH-BERTOUT, M. PECQUEUX, M. PRIEUR, M. QUINET, M. RHOUMA, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MEDEVILLE, Mme OUABBAS, Mme PETER, Mme RAER, M. AUBRY, M. BADI, M. BOUILLAUD, M. HARDOUIN, M. MALHEIRO, M. MASTOURI, M. MRAIDI, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme KIROUANE, Adjointe au Maire, représentée par M. MARCHAND,
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par M. MRAIDI,
Mme DIARRA, Conseillère municipale, représentée par M. OURABAH-BERTOUT,
Mme DORRA, Conseillère municipale, représentée par M. MALHEIRO,
Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,
Mme BLONDET, Conseillère municipale, représentée par Mme HALLAF-ISAMBERT,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH,
M. FAVIER, Conseiller municipal, représenté par Mme PETER,
M. FOURDRIGNIER, Conseiller municipal, représenté par Mme OUABBAS,
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,
Mme BOULKROUN, Conseillère municipale, représentée par M. HARDOUIN.

ABSENTS EXCUSES

M. BAMBA, Conseiller municipal,
Mme BOUFALA, Conseillère municipale,
Mme MACALOU, Conseillère municipale,
M. MOKRANI, Conseiller municipal,
Mme PIERON, Adjointe au Maire.

ABSENTS NON EXCUSÉS

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

25) SIRESCO

B/ Comité syndical - Désignation des représentants du Conseil municipal

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-21, L. 2121-33, L. 5210-1 et suivants, L. 5111-1, L. 5211-7 et L. 5211-8, L. 5212-6 et suivants,

vu l'arrêté interpréfectoral du 18 avril 2002 autorisant l'adhésion de la commune d'Ivry-sur-Seine au Syndicat intercommunal pour la restauration collective (SIRESCO),

vu l'arrêté interpréfectoral n°09-1082 du 22 avril 2009 relatif à la modification des statuts du SIRESCO,

vu la délibération n°2023-70 du 26 septembre 2023 du SIRESCO portant sur la modification des statuts,

vu la délibération 16 octobre 2023 de la commune approuvant les statuts modifiés du SIRESCO,

considérant que suite à la modification des statuts du SIRESCO, il convient de renouveler les délégués représentant la Commune au sein du Comité syndical de l'organisation,

considérant que sont désignés, par chacun des adhérents et dans les mêmes conditions, autant de délégués suppléants que de délégués titulaires,

considérant que la commune d'Ivry sur Seine doit désigner quatre délégués titulaires et quatre délégués suppléants,

considérant que, lorsqu'une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste, sans vote, et qu'il en est donné lecture par le Maire,

vu le projet de statuts, ci-annexé,

DELIBERE

ARTICLE 1 : PREND ACTE de la désignation des délégués représentant la Commune au comité syndical du Syndicat intercommunal pour la restauration collective (SIRESCO), comme suit :

Titulaires :

- Philippe BOUYSSOU
- Mehdi MOKRANI
- Kheira FREIH-BENGABOU

Suppléants :

- Mehrez MRAIDI
- Fabienne OUDART
- Karim MASTOURI

ARTICLE 2 : PRECISE que ces nouveaux délégués n'auront vocation à siéger au Comité syndical qu'à compter de l'arrêté interpréfectoral portant sur la modification des statuts du syndicat et au plus tôt le 1er janvier 2024.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 27 OCT. 2023
RECU EN PREFECTURE
LE 27 OCT. 2023
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 27 OCT. 2023